



RCS : CRETEIL

Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00543

Numéro SIREN : 539 605 725

Nom ou dénomination : A.B. CREATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2017 sous le numéro de dépôt 7711

A2 B 543

AGREMENT DGFIP C5113.10012

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des Impôts)

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N°2033-A 2013

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		A.B. CREATIONS				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		8 RUE MAURICE BERTEAUX 94370 SUCY EN BRIE						
Numéro SIRET *		5 3 9 6 0 5 7 2 5 0 0 0 1 6						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 6		Durée de l'exercice précédent *				
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 0 0 4 2 0 1 3				
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010		012				
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	7 211	030	485	6 725		
	Immobilisations financières * (1)	040		042				
	Total I (5)	044	7 211	048	485	6 725		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060	25 434	062		25 434	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070			
			Autres * (3)	072	3 311	074		3 311
		Valeurs mobilières de placement	080		082			
		Disponibilités	084	49 323	086		49 323	
		Charges constatées d'avance *	092	1 258	094		1 258	
		Total II	096	79 326	098		79 326	
		Total général (I + II)	110	86 536	112	485	86 051	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		3 000				
	Écarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126						
	Réserves réglementées *	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131						
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136		15 630				
	Provisions réglementées	140						
		Total I	142		18 630			
		Provisions pour risques et charges	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		5 953				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		43 197				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	12 765	172	18 271			
	Produits constatés d'avance	174						
		Total III	176		67 422			
	Total général (I + II + III)	180		86 051				
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	7 211		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise A.B. CREATIONS										Néant ☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N clos le 3 0 0 4 2 0 1 3		Exercice N-1 clos le 2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	157 386					
	Production vendue	{	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214						
			biens										
			services *	217		218							
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222						
	Production immobilisée *						224						
	Subventions d'exploitation reçues						226						
Autres produits						230							
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	157 387						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	101 640					
	Variation de stock (marchandises) *						236	(25 434)					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240						
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	54 538					
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243				244	206					
	Rémunérations du personnel *						250	6 271					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	789					
	Dotations aux amortissements *						254	485					
	Dotations aux provisions						256						
	Autres charges		{		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	1				
			{		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260							
		Total des charges d'exploitation (II)				264	138 497						
		1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	18 890						
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)						280						
	Produits exceptionnels (IV)						290						
	Charges financières (V)						294	472					
	Charges exceptionnelles (VI)						300	30					
	Impôts sur les bénéfices * (VII)						306	2 758					
		2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	15 630						
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	15 630		314				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318						
	Provisions non déductibles *						322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033.not)						324	2 758					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247			écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330				
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zone franche Corse (44. decies)	988					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Pôle de compétitivité (44. undecies)	990			342		
	Divers* dont ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346			350		
											354		
		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	18 388						
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)						356						
	Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :					360					
		RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	18 388		372				
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381		Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380		n° du centre de gestion agréé :		388				
Montant de la T.V.A. collectée		374	30 848	Effectif moyen du personnel *	376	1	dont apprentis :		handicapés :		Effectif affecté à l'activité artisanale	861	
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :		378	29 081	Montant des prélèvements personnels de marchandises *		399							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2013

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : A.B. CREATIONSNéant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	3 164	444		446	3 164				
	Installations générales, agencements divers	450		452	4 047	454		456	4 047				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492	7 211	494		496	7 211				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	166	534		536	166		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	319	544		546	319		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572	485	574		576	485		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>).							591				
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N07.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>A.B. CREATIONS</u>						Néant ☒ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL		770		775					
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2									
3									
4									
5									
6									
7									
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B								780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Déficits restants à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982			
Déficits imputés		983		Déficits imputés		983			
Déficits reportables		984		Déficits reportables		984			
Déficits de l'exercice		860		Déficits de l'exercice		860			
Total des déficits restant à reporter		870		Total des déficits restant à reporter		870			
III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C									
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996			
IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA									
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129			
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 du Code des Transports)		800		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 du Code des Transports)		800			
VI CRÉDITS D'IMPÔTS									
Crédits d'impôt en faveur de la recherche	202		Crédits d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	203		Crédits d'impôt famille	204		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	205		Crédit d'impôt investissement en Corse	206		Crédits d'impôt en faveur de l'apprentissage	207		
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilière (BIC)	208		Autres imputations	211					

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

AB CREATIONS

S.A.S. au capital de 3 000,00 Euros
Siège social : 8 RUE MAURICE BERTEAUX

94370 SUCY EN BRIE
R.C.S : CRETEIL 539 605 725



Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30/04/2013

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30/04/2013 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **157 386,44** Euros.
Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de Ventes de Marchandises.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **138 496,74** Euros pour l'exercice.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **54 538,35** Euros au 30/04/2013
- Les impôts et taxes ressortent à **206,47** Euros au 30/04/2013.
- Les salaires et traitements ressortent à **6 271,00** Euros au 30/04/2013, et les charges sociales correspondantes à **789,48** Euros au 30/04/2013.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **485,25** Euros au 30/04/2013.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **-472,25** Euros.
Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **-30,00** Euros au 30/04/2013.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **15 629,73** Euros.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

NEANT

AB CREATIONS
Société par Actions Simplifiée
au capital de 3 000,00 Euros
Siège social : 8 RUE MAURICE BERTEAUX

94370 SUCY EN BRIE
R.C.S : CRETEIL 539 605 725



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/07/2013

Le 31/07/2013,
à 17 Heures,

Les actionnaires de la société **AB CREATIONS**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés.

Mr BOUILLAGUET Michel, préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que les actionnaires présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des actionnaires ;
- la feuille de présence
- le rapport de gestion du Président ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/04/2013 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les actionnaires dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/04/2013,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/04/2013, et quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses.

A large handwritten signature, possibly "B", followed by the initials "BN".

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des actionnaires.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/04/2013 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/04/2013 lesquels font apparaître **un bénéfice** de **15 629,73** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **30/04/2013** faisant ressortir **un bénéfice** de **15 629,73** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **15 629,73** Euros, de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de 300,00 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de 15 329,73 Euros
- L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre du premier exercice social.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

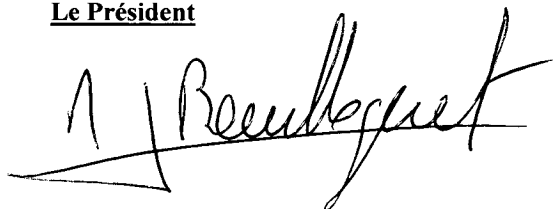
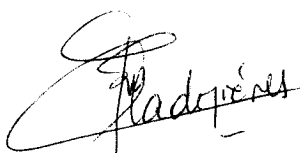
Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les actionnaires présents.

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Boulogne'.A smaller, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Radpères'.

AB CREATIONS
S.A.S. au capital de 3 000,00 Euros
Siège social : 8 RUE MAURICE BERTEAUX

94370 SUCY EN BRIE
R.C.S : CRETEIL 539 605 725



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/07/2013
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30/04/2013

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide d'affecter **un bénéfice de 15 629,73 Euros**, de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de 300,00 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de 15 329,73 Euros

A handwritten signature in black ink, appearing to read "A. Beaulieu", written over a horizontal line.

Pour copie certifiée conforme
Le Président